

Discours de Romano Prodi sur la candidature de la Turquie (Bruxelles, 6 octobre 2004)

Légende: Le 6 décembre 2004, Romano Prodi, président de la Commission européenne, expose devant le Parlement européen les raisons pour lesquelles le collège recommande l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Turquie.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [09.02.2005]. SPEECH/04/440. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/440&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_romano_prodi_sur_la_candidature_de_la_turquie_bruelles_6_octobre_2004-fr-403f5ccf-1dcf-4df4-9330-da9675df10e0.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

Rapport et Recommandation de la Commission sur la candidature de la Turquie (Bruxelles, le 6 octobre 2004)

Présentation au Parlement Européen

Mesdames, Messieurs les Présidents de Groupe, Mesdames, Messieurs les députés

J'ai l'honneur de vous présenter, en compagnie de Gunther Verheugen, la recommandation et le Rapport sur la candidature de la Turquie, que le Conseil Européen de décembre 2002 à Copenhague a demandé à la Commission Européenne de produire en vue de son examen par le Conseil Européen de décembre 2004. Comme votre Parlement l'avait souhaité, ces documents sont accompagnés d'une première évaluation des principales questions liées à la perspective d'adhésion de la Turquie, notamment en ce qui concerne les politiques de l'Union européenne et le budget communautaire.

La Commission vient d'adopter ces documents après plusieurs débats d'orientation à ce sujet, et au terme d'une longue préparation qui s'est achevée par le débat d'aujourd'hui. Comme c'est naturel dans notre processus démocratique, nous venons aussitôt vous en présenter les résultats en même temps que nous les communiquons au Conseil.

Comme vous le savez, la première tâche que nous a confiée le Conseil Européen de Copenhague, est de dresser un Rapport sur le respect par la Turquie des critères politiques de Copenhague, et de formuler une recommandation. Mais je voudrais souligner que c'est en définitive au Conseil Européen lui-même, comme il l'a bien souligné dans sa décision de Décembre 2002, de décider sur le respect des critères et sur l'ouverture des négociations avec la Turquie.

La tâche de la Commission était donc de formuler un diagnostic aussi objectif et précis que possible sur l'état de la Turquie du point de vue de ces critères, et de formuler, sur la base de ce diagnostic, ainsi que sur la base de tout autre élément pertinent, dont l'étude d'impact demandée par le Parlement, une recommandation au Conseil.

La réponse que la Commission apporte aujourd'hui est celle d'un OUI. C'est-à-dire d'une **réponse positive** sur le respect des critères, et d'une **recommandation positive** sur l'ouverture des négociations.

Mais il s'agit d'un **OUI QUALIFIÉ** assorti de nombreuses recommandations quant au suivi et au monitoring de la situation en Turquie et de recommandations spécifiques pour la conduite des négociations.

Je veux souligner devant vous ces deux aspects qui sont pour nous indissociables. J'invite solennellement l'opinion européenne, le Parlement, le Conseil, et également nos partenaires turcs: le peuple et le gouvernement turc à ne pas séparer ces deux aspects: **la réponse globalement positive mais aussi les qualifications** qui sont pour nous la clef essentielle du succès de toute l'opération d'intégration de la Turquie à l'Union Européenne.

Pourquoi cette réponse de la Commission ?

Premièrement, s'agissant du **respect par la Turquie des critères de Copenhague**, comme je l'ai dit, la Commission s'est efforcé de présenter un tableau aussi objectif et précis que possible. Rien n'est caché, dissimulé ou déformé: les aspects positifs comme les aspects négatifs: Au positif, il y a un processus de réformes de très grande ampleur qui a mobilisé, surtout ces dernières années l'ensemble de la société turque.

En résumé, on peut dire que sur le plan des textes essentiels regardant l'organisation de la démocratie en Turquie: de la Constitution elle-même, à tous les textes de lois internes ainsi que de l'adhésion de la Turquie aux différentes Conventions internationales dont désormais la Turquie reconnaît leur primauté sur son droit interne, la Turquie a atteint, ou plutôt atteindra, dès l'entrée en vigueur du nouveau Code Pénal récemment adopté par son Parlement, le niveau requis par les standards européens en la matière.

Tous ces textes ont déjà un impact très réel sur la vie publique et sur les comportements en Turquie. Je citerai en exemple l'abolition de la peine de mort ou la récente révision du procès de Leila Zana et sa remise en liberté. Cependant il reste encore beaucoup à faire dans la mise en œuvre effective, pour rapprocher la réalité concrète en Turquie de celle vécue dans nos pays. Le rapport souligne la situation pour ce qui concerne la torture, les droits de la femme, les droits syndicaux, la liberté religieuse, les rapports entre le civil et le militaire. Dans tous ces domaines, beaucoup a déjà été fait, les progrès sont clairs surtout depuis ces dernières années, mais beaucoup reste encore à faire.

Ceci explique notre position à la fois positive mais prudente. Si nous regardons la photographie instantanée aujourd'hui, il est vrai qu'il y a encore des zones d'ombre. Si nous regardons le film se dérouler, nous voyons une société civile turque de plus en plus active et des institutions qui manifestent fortement leur volonté de se rapprocher de nos valeurs et de nos standards démocratiques et qui s'en rapprochent effectivement et rapidement. C'est ceci qui nous incite à dire OUI. Mais en même temps, il faut nous assurer que ce mouvement est bien irréversible et qu'il sera conduit à son terme. Il faut prendre le temps nécessaire pour que toutes les importantes réformes adoptées se traduisent dans la réalité quotidienne pour tous les citoyens et citoyennes turques. Et en même temps il faut affirmer clairement et tranquillement à nos partenaires turcs que toute rupture dans cette marche vers la démocratie, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit tels qu'ils sont pratiqués dans l'Union européenne entraînera ipso facto l'arrêt des négociations

Sur un tout autre plan, analysé dans notre **étude d'impact**, ici aussi le bilan global est positif. Tous facteurs pris en compte, nous estimons que l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne peut constituer un apport positif à l'Union. Cependant la taille de ce pays, sa situation géographique et ses traditions de puissance régionale, ses capacités de défense, sa dimension et sa croissance démographique, son niveau actuel de développement, ses disparités régionales, ses infrastructures, l'importance de sa population agricole et rurale, imposent des réflexions approfondies et d'évidentes précautions dans la conduite des négociations d'adhésion pour éviter que l'intégration de la Turquie se traduise en une dilution de l'édifice que nous construisons depuis plus de cinquante ans.

L'étude d'impact que nous vous présentons aujourd'hui est modeste dans son propos. Elle ne vise ni à l'exhaustivité ni à la prospective alors que des paramètres essentiels comme la croissance économique en Turquie et dans l'Union demeurent incertains. Néanmoins, elle illustre déjà un certain nombre de secteurs où de longues phases de préparation, d'adaptation des politiques turques, comme la politique agricole et rurale, seront indispensables. Des transitions longues seront nécessaires, et parfois, comme pour la libre circulation des personnes, des clauses de sauvegarde permanentes pourraient se révéler nécessaires.

L'impact budgétaire de l'entrée de la Turquie a été estimé. Avec toutes les précautions méthodologiques nécessaires à l'interprétation d'un tel chiffrage, dont les paramètres, comme je l'ai dit sont marqués d'incertitude, l'enseignement politique majeur de cette estimation est qu'il n'est pas concevable d'inclure l'intégration de la Turquie dans les perspectives budgétaires 2007-2013 dont nous avons déjà entrepris la négociation sur la base des propositions que la Commission a proposées il y a quelques mois. Ceci indique que les négociations des chapitres à incidences financières du traité d'adhésion avec la Turquie ne pourront être entreprises que sur la base des perspectives pour la période suivante. Ce qui est cohérent avec le rythme prudent des négociations que j'ai indiqué plus haut. Enfin, comme il est normal dans tout processus de négociation, et en particulier pour celles-ci dont notre étude montre bien la complexité, nous tenons à souligner, que le résultat n'est pas garanti par avance. Il y a des risques que nous devons assumer et que nous invitons la Turquie à assumer également. Mais en tout état de cause, nous ne pouvons pas envisager un futur pour l'Europe auquel la Turquie ne soit pas entièrement ancrée.

Mesdames et Messieurs les députés voici l'essentiel du message que je voulais vous apporter aujourd'hui au nom de la Commission et que Gunther Verheugen complétera. Nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions mais auparavant je voudrais conclure en m'adressant à la Turquie d'abord et à travers vous à l'opinion publique européenne.

À la Turquie, à son peuple et à son gouvernement, je voudrais adresser un message de confiance. En

répondant positivement aujourd'hui, la Commission reconnaît votre aspiration historique, marquée par le personnage d'Atatürk, à partager pleinement le destin et les valeurs de l'Europe. Elle reconnaît également l'ampleur de l'effort consenti ces dernières années pour traduire cette aspiration dans l'organisation et le fonctionnement de votre démocratie. Cependant la route est encore longue pour achever cet objectif et je vous invite à faire preuve de la même détermination pour poursuivre dans la voie des réformes et conduire avec sagesse un processus d'adhésion qui comme tous les autres sera marqué par des phases de progrès mais aussi par des moments de tension et des difficultés inévitables.

A l'opinion européenne, je voudrais adresser la même invitation à la persévérance. Une Europe sûre d'elle-même, dotée d'une Constitution, d'institutions fortes et de politiques affirmées, renouant avec la croissance économique, forte de son modèle de paix, de prospérité et de solidarité n'a rien à craindre de l'intégration de la Turquie. L'intégration de la Turquie n'est que l'un des nombreux défis que nous devons affronter. Nos principaux défis sont d'ordre interne. Nous devons aussi considérer les opportunités que l'intégration de la Turquie nous apportera en termes de croissance et de prospérité. Nous devons surtout garder à l'esprit le message des pères fondateurs de notre Europe et le projet d'étendre à tout notre continent les valeurs de paix, de sécurité, de démocratie et de coopération entre nos peuples et nos nations.